SEJOUR DECOUVERTE EN CAMARGUE

« La Camargue, sauvage et secrète »

8 Jours / 7 Nuits Du 10 au 17 Septembre 2015

VOTRE HOTEL

BEST WESTERN HOTEL NIMOTEL 3***

www.nimotel.com/

Le Nîmotel est situé à 3.5 km des Arènes de Nîmes, à la rencontre de trois régions : la Camargue, la Provence et les Cévennes. Au cœur d'un parc arboré de 1.5 hectares, vous pourrez profiter de la douceur du climat méridional et de la beauté de ses paysages.

Confort :
Toutes les 179 chambres sont climatisées, calmes et spacieuses réparties sur 4 bâtiments. Chaque chambre dispose d'une salle de bain équipée avec les WC séparés.

Restauration :
Le restaurant la Brandade n'est pas qu'un restaurant d'hôtel, il est un des restaurants appréciés de la ville de Nîmes. Membre de la confrérie des restaurateurs de métiers, il accueille une importante clientèle d'affaire en semaine et des repas de famille en week-end.

Activités :
L'hôtel dispose d'une piscine, de plusieurs terrasses, d'un boulodrome éclairé.

Soirées animées :
Soirée vidéo sur l'histoire de Nîmes, soirée loto, soirée vidéo sur les traditions camarguaises, soirée dansante et concours de pétanque ou concours de cartes (selon la météo).

VOTRE PROGRAMME

Jour 1 : PARIS / NIMES

Rendez-vous des participants à Paris gare de Lyon où **un représentant de l'agence REPARTIR** vous assistera pour votre départ.

Départ en TGV 2nde classe pour Nîmes.

Accueil et transfert à l'hôtel-restaurant Nîmotel en début de soirée. Installation dans votre chambre. **Apéritif de bienvenue. Dîner et nuit à l'hôtel.**

Jour 2 : SAINT-GILLES / ARLES LA PROVENÇALE (135 km)

Petit-déjeuner à l'hôtel.

A Saint-Gilles, situé en Petite Camargue au cœur du vignoble des Costières de Nîmes. Visite de son abbatiale du XIIe siècle, classée au patrimoine mondial de l'Unesco, haut lieu de pèlerinage. Au retour, vous admirez le face à face sur le Rhône des châteaux du Roi René à Tarascon et de la sénéchaussée à Beaucaire.
Déjeuner.
Arles, la ville antique (avec les arènes, le théâtre, le forum) et provençale, classée au patrimoine mondial de l'Unesco.
Diner et nuit à l'hôtel. **Soirée vidéo sur l'histoire de Nîmes.**

Jour 3 : ANDUZE / MIALET / ANDUZE (140 km)

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ pour la visite de la Bambouseraie d'Anduze créée en 1856 et dont la forêt de bambous géants est unique en Europe. Visite de la Vallée du Dragon, le jardin japonais et des différentes cases en bambou qui existent en Asie.
Départ pour Saint-Jean du Gard avec le **petit train à vapeur des Cévennes** où vous découvrirez des lieux magnifiques tels que la vallée du Gardon.
Déjeuner en route.
Route par Mialet et les vallées cévenoles pour découvrir l'histoire des Huguenots et des Camisards en Cévennes au **Musée du Désert de Mas Soubeyran** qui fêta ses cents ans en 2011 et ne cesse de s'enrichir depuis sa création.
Retour par Anduze et temps libre. Diner et nuit à l'hôtel. **Soirée loto.**

Jour 4 : NIMES LA ROMAINE

Petit-déjeuner à l'hôtel.
Visite de **Nîmes la Romaine** installée sur la « Via Domitia » avec sa célèbre Tour Magne dominant les Jardins de la Fontaine. **Visite de la Maison Carrée avec un film sur les « Héros de Nîmes ».** Promenade dans **le centre-ville médiéval, visite de la cathédrale.**
Déjeuner en centre-ville.
Visite des **Arènes** et du **Musée archéologique de Nîmes.**
Retour à l'hôtel pour un peu de détente et temps libre.
Diner et nuit à l'hôtel. **Soirée vidéo sur les traditions camarguaises.**

Jour 5 : GIRAUD / ELEVAGE DE TAUREAUX / SAINTES-MARIES-DE-LA-MER (130 km)

Petit-déjeuner à l'hôtel.
Départ pour **les salins de Giraud jusqu'à la plage du Piemanson** pour découvrir l'embouchure du grand Rhône et les solutions écologiques et de protection de cette région.
Continuation vers une cave de vins des sables et dégustation.
Départ pour la manade, puis apéritif et déjeuner typiquement camarguais chez le gardian.
Visite de l'élevage de taureaux de Camargue en charrette tractée et partage de la passion pour son métier d'éleveur de « cocardier ».
Continuation vers **les Saintes-Maries-de-la-Mer par l'Etang du Vaccarès** : son église fortifiée célèbre pour son pèlerinage. **Visite de la crypte. Temps libre pour balade en bord de mer et shopping.**
Diner et nuit à l'hôtel. **Soirée dansante.**

Jour 6 : UZES / LE PONT DU GARD / AVIGNON (80 km)

Petit-déjeuner à l'hôtel.
Visite de **la riche ville historique d'Uzès**, premier duché de France. Continuation vers le célèbre **Pont du Gard.**
Visite du Musée consacré à la construction de cet ouvrage.
Déjeuner sur place face au Pont.
Avignon, ville papale et capitale de l'Occident médiéval au XVe siècle. **Visite en petit train de la ville** : le Pont d'Avignon, classé au patrimoine mondial de l'Unesco, le Palais des Papes, le rocher des Doms, les remparts et le centre ancien.
Visite guidée du Palais des Papes. Retour par Villeneuve-Lès-Avignon.
Diner et nuit à l'hôtel. **Soirée libre.**

Jour 7 : AIGUES-MORTES / LA GRANDE-MOTTE / LE GRAU-DU-ROI (100 km)

Petit-déjeuner à l'hôtel.
A **Aigues-Mortes**, cité médiévale fortifiée bâtie par Saint-Louis d'où il s'embarqua pour les croisades, vous visiterez **l'église Notre-Dame-des-Sablons. Dégustation dans une biscuiterie artisanale.**
Embarquement pour une croisière en péniche au cœur de la Camargue pour découvrir les roselières et leurs nombreux oiseaux.
Déjeuner à bord.

Départ pour **la Grande-Motte** et visite de cette étonnante station balnéaire surgie des marécages il y a 30 ans. Retour par **le village de pêcheurs du Grau-du-Roi et temps libre sur le front de mer.**
Visite d'une cave de muscat apprécié depuis le Moyen Age dans toutes les cours royales et dégustation.
Diner et nuit à l'hôtel. **Concours de pétanque ou concours de cartes (selon la météo).**

Jour 8 : NIMES / PARIS

Petit-déjeuner à l'hôtel.
Transfert à la gare de Nîmes. Retour sur PARIS en TGV 2nde classe.

FIN DE NOS SERVICES

Attention : L'ordre des visites peut être modifié en fonction des impératifs locaux, des changements d'horaires et des conditions de transport.

Formalités (pour les ressortissants Français) :
Carte Nationale d'Identité ou Passeport en cours de validité.

REPARTIR
Tél 01 53 38 92 60

PRIX 2015

DESTINATION : Camargue **DUREE** : 8J / 7N

Type de voyage : Séjour Découverte

Prix en €uro par personne, calculé sur les bases minimums suivantes :

Nombre de participants	Du 10 au 17 Septembre 2015
A partir de 21 participants	1 290 €
A partir de 26 participants	1 230 €
A partir de 31 participants	1 160 €
A partir de 36 participants	1 140 €
Supplément chambre individuelle *	207 €

**** N.B : Chambres individuelles limitées à 10% du contingent groupe. Au-delà, nous consulter.***

CES PRIX COMPRENNENT :

- L'assistance de notre représentant REPARTIR à la gare de Paris à l'aller,
- **Le transport en TGV 2nde classe Paris / Nîmes / Paris,**
- Le transport en autocar de grand tourisme pendant tout le séjour,
- Le logement en chambre double à l'hôtel Nîmotel 3***, (sous réserve disponibilité),
- La pension complète du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du dernier jour,
- Le vin aux repas,
- Le café aux déjeuners,
- Les petits-déjeuners complets (fromage, charcuterie…)
- La taxe de séjour,
- L'apéritif de bienvenue,
- L'apéritif de l'Amitié,
- Le cadeau souvenir à chaque participant,
- Le port des bagages,
- Les animations des soirées,
- Un dîner du terroir,
- Toutes les visites mentionnées au programme avec accompagnateur local,
- Les assurances Assistance - Rapatriement - Annulation et Bagages.
- Un carnet de voyage.

CES PRIX NE COMPRENNENT PAS :

Les dépenses à caractère personnel (bar, téléphone, blanchisserie…).
Les pourboires
De manière générale, tout ce qui n'est pas compris dans la rubrique « ces prix comprennent ».

Devis calculé le 6 Juin 2014

Calculs basés sur les tarifs en vigueur connus à ce jour pour la saison référencée, sous réserve d'augmentation officielle des tarifs de transport non prévisibles à ce jour, des disponibilités aériennes et hôtelières au moment de la réservation.

REPARTIR

BULLETIN D'INSCRIPTION URCL
Séjour en Camargue du 10 au 17 Septembre 2015

A retourner au plus tard le 15/11/2014 à l'URCL
avec votre chèque d'acompte à l'ordre de Repartir ou les coordonnées de votre carte Bancaire (autorisation de prélèvement ci-dessous) en cas de paiement par CB

VOS COORDONNEES

1ère personne

Nom :.....

Prénom : .....

Merci de joindre une photocopie de votre pièce d'identité avec ce bulletin d'inscription.

Adresse.....

.....

Code postal ..... Ville .....

Numéro de téléphone fixe..... Portable :.....

E-mail .....

2ème personne (le cas échéant)

Nom :.....

Prénom :.....

Merci de joindre une photocopie de votre pièce d'identité avec ce bulletin d'inscription.

Adresse.....

.....

Code postal ..... Ville .....

Numéro de téléphone fixe..... Portable.....

E-mail .....

LOGEMENT

☐ Chambre double (1 grand lit double)
☐ Chambre Twin (2 lits simples),
☐ Chambre individuelle
☐ Je voyage seul(e) mais souhaite de préférence partager ma chambre avec une autre personne.

REGLEMENT

Je règle l'acompte de 370 Euros par personne soit :.....€

☐ Par chèque à l'ordre de Repartir
☐ Par carte bancaire

Prélèvement à effectuer sur carte :

N°..... Validité...../..... Cryptogramme.....

La facture de solde, à régler 30 jours avant le départ, vous sera adressée à votre domicile. Pour les paiements par carte bancaire, sauf avis contraire de votre part, le solde sera débité sur la même carte bancaire.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente (au dos)
☐ Je reconnais avoir pris connaissance du programme mentionnant les caractéristiques du voyage.

Fait à ....., le.....

Signature (obligatoire)

29

38, rue des Renouillères – 93285 SAINT DENIS CEDEX
Tél. 01 53 38 92 60 – Fax. 01 53 38 92 65 - Email : veronique@repartir.fr
S.A au capital de 229 000 € - R.C.S BOBIGNY B 417 543 766 – Licence d'Etat n° IM075100169– Garantie A.P.S
Responsabilité civile professionnelle : GAN ASSURANCE - N° TVA Intracommunautaire FR 82417543766

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

INSCRIPTION

Absence de droit de rétractation pour les ventes à distance:

En application des dispositions de l'article L. 121-20-4 du code de la consommation l'ensemble de prestations proposées par Repartir ne sont pas soumises à l'application du droit de rétractation prévu aux articlesL. 121-20 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute inscription doit être accompagnée d'un versement minimal de 30% du montant total du voyage prévu, le solde devant être réglé au plus tard 30 jours avant le départ, le défaut de paiement pouvant entraîner l'annulation de vos prestations. Toute inscription tardive entraîne le règlement intégral le jour de la prise de commande.

PRIX

Les prix indiqués dans nos supports ont été calculés sur 1USD=0,72$, 1£=1,13€, 1CAD=0,71€, 1ZAR=0,09€ (sauf mention contraire sur votre facture ou votre devis). Une fluctuation des taux de change ou encore des tarifs aériens de plus de 5% peut entraîner un changement de prix. Seule est prise en compte la date de départ et non la date d'inscription. Les taxes aéroports, intégrant les surcharges de sécurité ou de carburant, pourront également connaître une fluctuation jusqu'à l'émission des billets.

Nota : tous nos prix sont en euros et sont établis en fonction du nombre de nuits sur place et non du nombre de jours passés sur place.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation du voyage du fait de l'Agence Repartir :

L'agence Repartir s'engage à ne pas annuler de voyage pour un nombre insuffisant de passagers, moins de 21 jours avant la date de départ. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure, pour des raisons de sécurité au-delà de ce délai.

***Annulation du voyage du fait du* CLIENT :**
L'annulation émanant du client entraîne le versement de frais variables selon la date à laquelle elle intervient. Toute modification ou annulation devra être confirmée par écrit auprès de REPARTIR.

1/ Toute annulation émanant du client, à l'exclusion des exceptions ci-après mentionnées, entraîne la perception des frais suivants :
En cas d'émission des billets avant le délai des 30 jours avant le départ, un montant forfaitaire de 300 € vous sera facturé en complément des frais de dossier.

plus de 30 jours avant le départ, il sera retenu le montant des frais de dossier, soit 90 €uros par personne
de 30 à 21 jours avant le départ, il sera retenu 30 % du coût total du voyage, par personne,
de 20 à 8 jours avant le départ, il sera retenu 50 % du coût total du voyage, par personne,
de 7 à 2 jours avant le départ, il sera retenu 80 % du coût total du voyage, par personne,
moins de 2 jours avant le départ, il sera retenu 100 % du coût total du voyage, par personne.

2/ ATTENTION : les conditions d'annulation minimales suivantes sont applicables aux croisières et vols spéciaux :

De l'inscription à 60 jours avant le départ, il sera retenu le montant de l'acompte,
de 90 à 30 jours avant le départ, il sera retenu 40 % du montant total du voyage,
de 30 à 21 jours avant le départ, il sera retenu 75 % du montant total du voyage,
de 20 jours au départ, il sera retenu 100 % du montant total du voyage.

Certaines compagnies de croisière imposent des conditions spéciales qui vous seront communiquées par nos services.

3/ Conditions d'annulation totale du voyage par le groupe.

de l'inscription à 99 jours avant le départ, il sera retenu le montant de l'acompte.
de 99 à 30 jours avant le départ, il sera retenu 40 % du montant total du voyage
de 30 à 21 jours avant le départ, il sera retenu 75 % du montant total du voyage
de 20 jours au départ, il sera retenu 100 % du montant total du voyage

RESPONSABILITE :

L'Agence Repartir agit en tant qu'intermédiaire entre divers prestataires. Sa responsabilité est dégagée en cas de:
- Force majeure (grève, intempérie, guerre, séisme, épidémie, etc..), et ne saurait prendre en charge les frais supplémentaires occasionnés par ces événements,
- Changement d'horaires ou d'aéroport,

Les frais occasionnés par ces circonstances fortuites ne pourront en aucun cas donner lieu à un dédommagement. La responsabilité des compagnies aériennes participant au voyage proposé par **Repartir** est limitée et précisée dans la convention de Montréal du 28 mai 1999 ou les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné.
Repartir ne saurait voir sa responsabilité se substituer à celle des transporteurs français ou étrangers assurant les transferts ou le transport des passagers.

IMPORTANT : BILLETS D'AVION

Dans le cas de document d'identité dont le nom qui nous a été fourni ne correspond pas à celui du document officiel du client, celui-ci supportera les frais de ré-émission ou d'annulation ou se verra refuser le départ. Tout changement de nom d'un client après émission d'un billet sera considéré comme une annulation et facturé selon les conditions d'annulation partielle (voir ci-dessous).
Nous établissons le billet pour le compte du client, nous le faisons sur la base des informations transmises par l'organisateur du voyage : nous ne pouvons être tenus pour responsables des conséquences quelles qu'elles soient, liées au fait que ces informations s'avéreraient erronées.
En cas de défaut d'enregistrement au lieu de départ, quelle qu'en soit la cause, même en cas de force majeure, ou suite à la non présentation de documents officiels (passeport, visa, certificat de vaccination, etc...) il sera retenu 100% du montant total du voyage de même que pour l'interruption par le client de tout voyage commencé.

HOTELLERIE

La classification des hôtels est donnée sur la base des réglementations locales et propres à chaque pays et ne correspond pas toujours à une classification européenne. Très souvent, la chambre triple correspond à un lit d'appoint dans une chambre double.
Les chambres sont prévues pour 2, 3 ou 4 personnes selon la rooming-liste fournie par le responsable. Celle-ci doit parvenir 30 jours avant la date de départ. Les chambres individuelles font l'objet d'un supplément, celui-ci sera facturé dans le cas où l'un des participants ne trouverait pas à partager sa chambre.

ASSURANCES

L'Agence Repartir a souscrit auprès de la société GAN Eurocourtage I A R D siège social : 4-6, avenue d'Alsace 92 033 LA DEFENSE CEDEX, un contrat d'assurance N° 86 271 042 garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle.

L'Agence Repartir, en collaboration avec l' EUROPEENNE D'ASSURANCES dont le siège social est situé 41, rue des 3 Fontanot 92 024 NANTERRE CEDEX, a souscrit pour votre sécurité une assurance **ASSISTANCE – RAPATRIEMENT (contrat 7 905 061) incluse dans tous nos forfaits.**
Le souscripteur reconnaît avoir réceptionné les conditions générales de cette police de même que celles d'assurances complémentaires (annulation/ bagages etc..) dans le cas où celles-ci auraient été souscrites.
Par ailleurs, l'Agence Repartir a sélectionné une assurance complémentaire (contrat 7 905 062), vous donnant la possibilité de souscrire l'une des 2 options suivantes :
OPTION 1 FRAIS d'ANNULATION – BAGAGES(800 Euros par personne avec un maximum de 8 000 Euros par événement)
OPTION 2 FRAIS D'ANNULATION – INTERRUPTION de VOYAGE - BAGAGES(1 500 Euros par personne avec un maximum de 15 000 Euros par événement)-

FRANCHISE

Une franchise de 5% du montant total du voyage avec un minimum de 45 Euros par personne sera déduite du montant de l'indemnité versée par L'EUROPEENNE D'ASSURANCES
•Toute annulation de voyage, entrant dans le cadre de la garantie Assurance-Annulation devra être signalée directement à l'agence Repartir et confirmée par lettre recommandée au plus tard 48 h après la date de l'événement ayant motivé l'annulation.
•De même que tout sinistre devra être confirmé par écrit à l'Européenne d'Assurances au plus tard dans les 5 jours ouvrés.
En cas d'annulation du client avant le départ : les frais de dossier, la prime d'assurances, les frais de visa, les taxes aéroports ne sont pas remboursables.

Attention :
Si l'assuré annule tardivement, l'Européenne d'Assurances ne pourra prendre en charge que les frais d'annulation exigibles à la date de la survenance de l'événement générateur du sinistre.

Si la souscription de la garantie est postérieure à l'apparition du motif d'annulation du voyage et à sa connaissance par l'assuré, elle ne pourra pas ouvrir droit aux indemnités.

TRANSPORT AERIEN

Vols réguliers et vols spéciaux :

La responsabilité des compagnies aériennes est limitée au transport des passagers et de leurs bagages.
Tout retard dû à l'intensité du trafic aérien ou en cas d'événements indépendants de leur volonté (incidents techniques notamment du contrôle aérien, grèves, conditions météorologiques, etc...) ne pourra donner lieu à une indemnité. Dans tous les cas, aucune indemnisation ne pourra être demandée, ce en compensation des frais supplémentaires encourus.
Les billets d'avion non utilisés à l'aller ou au retour ne sont pas remboursables.

Spécificités des vols spéciaux :
Conformément au décret n°2007-669 du 2 mai 2007, le client est informé de l'identité du ou des transporteurs contractuels ou de fait, susceptibles de réaliser le vol acheté. Le vendeur informera le client de l'identité de la compagnie aérienne effective qui assurera le ou les vol(s). En cas de changement de transporteur, le client en sera informé par l'agence de voyages ou par l'organisateur de voyages, par tout moyen approprié, dès lors qu'il en aura connaissance et ce jusqu'à l'embarquement. Les compagnies de charters se réservent le droit d'effectuer des escales qui peuvent ne pas avoir été prévues au départ.
Les modalités particulières d'organisation des vols spéciaux peuvent entraîner des départs (ou retour) tardifs en pleine nuit et de même pour les arrivées. Aucune indemnité ne pourra être réclamée dans ce cas notamment au niveau du nombre de nuit à destination ou d'une diminution relative de la durée du séjour, seul étant pris en compte le nombre de jours de voyage.

CESSION DU CONTRAT

Le(s) cédant(s) doit impérativement informer Repartir de la cession du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage (15 jours pour une croisière) en indiquant précisément le(s) nom(s) et adresse(s) du/des cessionaire(s) et des participant(s) au voyage et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage.
Frais de cession :
A titre indicatif, les opérations consécutives à une cession de contrat pourront entraîner des frais de l'ordre de 30/500 €, selon le nombre de personnes en cause et le type de transport (notamment pour les vols réguliers lorsque les billets sont déjà émis) et de la proximité du départ.

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Les formalités administratives indiquées dans nos documents s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Repartir n'est pas responsable de l'inobservation par le client de ses obligations, notamment dans le cas où il se verrait refuser l'embarquement ou le débarquement et/ou infliger une amende.

RECLAMATION SERVICE APRES VENTE

Lorsqu'un client constate qu'un service sur place n'a pas été fourni comme prévu, il doit formuler sa réclamation aux responsables locaux afin de ne pas en subir les inconvénients pendant toute la durée du voyage ou du séjour. S'il n'obtient pas satisfaction, il doit demander à nos représentants locaux une attestation de déclassement ou de prestations non fournies. Faute de cette attestation, nous ne pouvons garantir l'issue favorable de la réclamation qui nous serait formulée.
Toute modification de prestations initialement réservées, émanant de la part du client, n'entraînera aucun dédommagement ni recours.
Les observations ou réclamations sur le déroulement de nos voyages devront être transmises par le titulaire du contrat au plus tard dans les 30 jours suivant le retour, accompagnées de justificatifs de factures en cas de prestations payées directement par le client.
Ce délai expiré, elles ne seront pas prises en compte par nos services auprès des fournisseurs intéressés. Les réclamations seront traitées dans les 60 jours suivant leur réception.

COMPETENCE

En cas de litige, seul le tribunal de Bobigny est compétent.

30

38, rue des Renouillères – 93285 SAINT DENIS CEDEX
Tél. 01 53 38 92 60 – Fax. 01 53 38 92 65 - Email : sa@repartir.fr
S.A au capital de 229 000 € - R.C.S BOBIGNY B 417 543 766 – Licence d'Etat n° IM075100169– Garantie A.P.S.
Responsabilité civile professionnelle : GAN ASSURANCE - N° TVA Intracommunautaire FR 82417543766